



**ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIÉTIQUES**

(Traduction)

Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont tombés d'accord sur les dispositions suivantes:

- 1) Les deux Gouvernements ont convenu de procéder à l'échange de représentants consulaires, dont le nombre et le lieu de résidence seront arrêtés entre eux par voie de négociations ultérieures.
- 2) Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature et n'est pas soumis à la ratification.
- 3) Le présent accord est exécuté en double exemplaire, chacun desquels en langue russe et en langue anglaise. Les deux textes font également foi.

(Cachet)

Le Haut Commissaire du Canada,

VINCENT MASSEY

LONDRES, le 5 février 1942.